

COMMUNIQUE DE PRESSE**SI PARTICIPATIONS
Situation au 30 juin 2018**

L'assemblée générale ordinaire réunie le 23 décembre 2016 a, compte tenu de l'arrivée du terme statutaire de la Société fixé au 31 décembre 2016, constaté l'entrée en liquidation conventionnelle de SI PARTICIPATIONS au 1^{er} janvier 2017.

La mission confiée au liquidateur consiste à céder les dernières lignes du portefeuille de participations puis répartir la trésorerie ainsi générée entre les actionnaires.

Des comptes arrêtés en valeur liquidative depuis le 31 décembre 2016

Du fait de l'entrée en liquidation de la Société, nous vous rappelons que les principes comptables retenus avaient été modifiés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2016 : la convention de continuité d'exploitation a été abandonnée et les comptes ont été établis en valeur liquidative.

Ainsi, tout en respectant la règle de prudence, 1,5 M€ de plus-values latentes avaient été enregistrées sur le portefeuille de participations et l'ensemble des charges à encourir sur la période de liquidation estimée à 24 mois, avait en conséquence été comptabilisé.

Au cours de l'exercice 2017, le liquidateur avait concrétisé plusieurs opérations : cession de deux participations, encaissement d'un complément de prix et de distributions en provenance des fonds de capital investissement dans lesquels la société est encore investie. Le résultat 2017 de 797K€, était essentiellement constitué de dividendes, de reprises de provision et d'un complément de plus-values latentes.

Durant le 1^{er} semestre 2018, le liquidateur a poursuivi son travail sur l'ensemble du portefeuille, apurant l'actif du bilan de lignes de participation sans enjeu financier et continuant les négociations avec les contreparties potentielles sur les autres lignes.

Les charges de fonctionnement restent dans l'enveloppe initialement estimée lors de l'entrée en liquidation et un remboursement complémentaire de la taxe additionnelle de 3% déclarée anticonstitutionnelle a été encaissé. Le résultat de la période s'élève à 239K€.

Le portefeuille de participations évalué au 30 juin 2018 est stable à 3,5 M€ en valeur nette ; la valeur brute diminue à 7,4 M€ contre 9,8 M€ au 31 décembre 2017.

Valeur liquidative par action et acompte sur liquidation

La valeur liquidative par action SI Participations, qui atteignait 11,87 € à fin 2017, ressort à 12,43 € au 30 juin 2018.

Il est rappelé que compte tenu de la trésorerie disponible, le liquidateur a, en début d'année 2017, versé aux actionnaires un acompte sur liquidation d'un montant total de 10M€.

Cet acompte a porté à 165 M€ les sommes versées aux actionnaires depuis 2005 représentant 157 % des fonds propres de la Société au moment de la mise en place de la réforme du mode de gestion.

Perspectives

Le liquidateur poursuit activement la réalisation du programme de cession du portefeuille résiduel. Plusieurs négociations sont à cet égard en cours mais les délais inhérents à ce type d'opérations amènent à considérer la cession de certains actifs significatifs sur l'exercice 2019.

Le liquidateur envisage de ce fait de poursuivre les opérations de liquidation en 2019 dans l'optique de rechercher les conditions de valorisation liquidative les plus favorables, dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

Les éléments financiers pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 ont été examinés par le Conseil de surveillance le 26 septembre 2018. Les procédures d'audit ont été effectuées par les commissaires aux comptes.

SI PARTICIPATIONS, société en liquidation cotée sur NYSE Euronext Growth à Paris
Code ISIN FR0000061582 – Code Reuters ALSIP.PA – code Bloomberg SIX:FP

Contact : Valérie GERBET, Directeur administratif et financier, v.gerbet@siparex.com
Tél : 04 72 83 23 23 - www.siparticipations.com